

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180606-DEL_18_05_30_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2018

Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation 24 mai 2018

Date d'affichage 24 mai 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 8 pouvoirs)

votants 28

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le TRENTE MAI à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry PERRE

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Claire DUCCELLIER

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CESSION DE MATERIELS - MICROTRACTEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition d'un tracteur tondeuse KIOTI, auprès de la Société TESSE MOTOCULTURE (72400 LA FERTE-BERNARD), le microtracteur KUBOTA ST 30 (4 640 heures) n'a plus d'utilité dans le parc véhicules de la Ville.

Pour cela, il est proposé la vente de ce véhicule, immatriculé 3104 VH 72 au prix de 5.500 € net. Il précise que pour ce faire une mise en concurrence a été faite.

La société TESSE MOTOCULTURE a souhaité faire l'acquisition de ce véhicule en l'état.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22 (alinéa 4 et 10),

Considérant que le montant de la cession est supérieur à 4.600 € et que de ce fait, une délibération est obligatoire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

- Décide de vendre le microtracteur KUBOTA ST 30 immatriculé 3104 VH 72 à la Société TESSE MOTOCULTURE (72400 LA FERTE-BERNARD) pour un montant de 5 500 € net,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes démarches, signer tous documents permettant cette cession.

Pour copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU